

## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-1/10

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : POTTIEZ-HUSSON Valérie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : RIGAULT Pierre

---

OBJET : Contrat Régional de la commune de Jouarre.

Par délibération en date du 2 juillet 1980, le Conseil général a demandé à être saisi de toute candidature à un contrat régional impliquant la participation financière du Département. Le projet élaboré par la commune de Jouarre implique dans le cadre de ce dispositif, une subvention départementale de 313 810,15 €.

### LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable au projet de contrat régional de Jouarre, selon le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation, joints en annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 : de créer une opération « Contrat Régional/Jouarre », d'un montant de **313 810,15 €** sur l'Autorisation de Programme 2009 «contrats communaux ».

Article 3 : d'autoriser le Président à signer le contrat régional, joint en annexe 2 de la présente délibération.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ